Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600503-20251128-28NOV25_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 21 novembre 2025	Le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves JOSSE, Maire.**
Membres : **En exercice : 13** **Présents : 09** **Votants : 11**	**Etaient présents :** M. MÉHAT, Mme CHAPRON, M. ADELYS, M. GUILLEMAUD, M. LE BLANC, Mme LUCAS, Mme NOËL, M. PÉDRONO **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :** Jean-Noël ALLIO à Jean-Yves JOSSE et Fabienne JARNO à Fabien ADELYS **Absent n'ayant pas donné de pouvoir :** Pierre-Yann BRIQUE et Emmanuelle LE BRETON
Numéro : **28NOV25_03**	**Secrétaire de séance :** Patrick GUILLEMAUD

Objet : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif territorial à 14/35ème et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que pour le poste d'accueil à 14/35ème ,l'agent d'accueil arrivé en novembre 2023 et stagiairisé en juillet 2024, a été en arrêt à partir du 06 septembre 2024 jusqu'à sa demande de licenciement, dossier traité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56) qui nous a transmis en date du 03 octobre 2025 l'avis de la commission médical départemental concluant à une inaptitude physique définitive et absolue à toutes ses fonctions.

Compte tenu de cet avis, et en l'absence de possibilité de reclassement, nous avons prononcé le licenciement pour inaptitude physique définitive, à effet du 21 octobre 2025.

Compte tenu des élections municipales arrivant prochainement, monsieur le maire propose au Conseil de supprimer le poste d'accueil et de laisser le nouveau conseil municipal de 2026, créer un nouveau poste avec une durée hebdomadaire de leur choix.

Une demande de suppression de poste sera faite au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De supprimer le poste d'accueil, correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, d'une durée hebdomadaire de service de 14/35ème ;
- De faire valider cette demande par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 05 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Yves JOSSE